



Ordonnance de l'Assemblée fédérale à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'été, l'ordonnance suivante:

- Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 17 juin 2022 concernant les rapports de travail du chef du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (FF 2022 348).

Cette ordonnance de l'Assemblée fédérale sera publiée dans le Recueil officiel du droit fédéral dès que la modification du 17 juin 2022¹ de la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données² entre en vigueur.

28 juin 2022

Chancellerie fédérale

¹ FF 2022 1561

² RS 235.1; FF 2020 7397

